

L'expertise du Syndicat Départemental de la Voirie au service des Collectivités

Créé en 1952, le Syndicat Départemental de la Voirie est un Etablissement Public apportant toute son expertise à 466 Collectivités adhérentes.

Il intervient tout au long de l'année pour accompagner les Collectivités dans leurs projets d'aménagement, dans l'entretien et la construction de leur patrimoine routier, pour les conseiller sur leurs choix et stratégies techniques et financières. Il les assiste administrativement pour les aspects liés aux marchés publics, aux subventionnements et autres réglementations ...

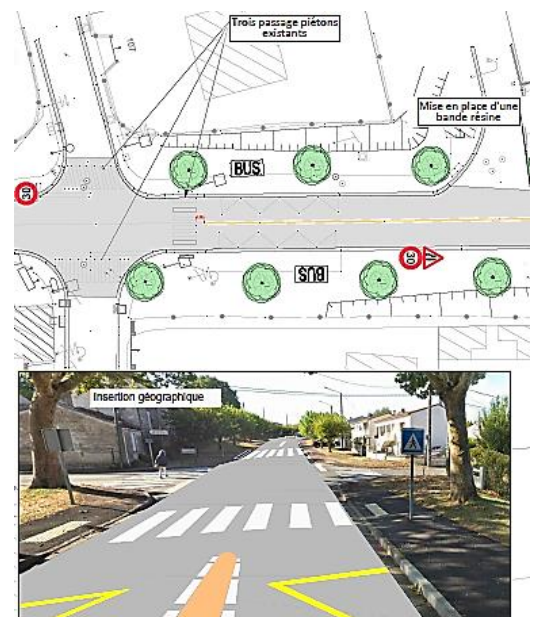
Depuis 2009, le Syndicat Départemental de la Voirie s'est positionné sur la réalisation de missions d'ingénierie pour des projets spécifiques de développement commercial, touristique et urbain, dans les domaines de la voirie, des voies et réseaux divers.

I – Pôle ingénierie

En termes de gestion patrimoniale, le Syndicat Départemental de la Voirie réalise des inventaires exhaustifs du patrimoine routier communal, permettant de mieux cibler son entretien, de le programmer et donc d'établir de véritables plans de gestion pluriannuels. Afin d'affiner cet inventaire, le Syndicat développe et propose aux Collectivités, la mise en œuvre d'un SIG routier, basé sur des relevés de données numérisées voirie et signalisation. En outre, il opère auprès des Collectivités sur diverses autres missions : établissement ou mise à jour de tableau de classement des voies, relevé de chemins ruraux, actes de gestion du domaine public, arrêtés de circulation pour travaux, projet de délibération pour classement ou déclassement des voies ...

Il intervient également, pour le compte des collectivités, sur des opérations d'ingénierie spécifiques liées à la voirie, aux dépendances, espaces publics urbains, places, parkings, voies primaires de desserte, lotissements ... :

- Accompagnement du maître d'ouvrage dans l'élaboration et le suivi des programmes nécessaires à la réalisation d'une opération, à travers la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Elaboration de projets d'ingénierie et suivi de leur réalisation, pour le compte du maître d'ouvrage, à travers la mission de maîtrise d'œuvre.
- Accompagnement sur la production de diagnostics identifiant les points de non-conformité à l'accessibilité de la voirie et sur la réalisation du plan correspondant.
- Mise en place et analyse de comptages routiers.
- Réalisation d'audit sur la circulation et la signalisation.



Enfin, il dispose de marchés pour des prestations spécifiques telles que les missions de coordination de sécurité, de géoréférencement et géodétection des réseaux souterrains, d'études de sol, de topographie, de prestations foncières, d'hydrocurage et d'inspection télévisée de réseaux, de recherche d'amiante et d'HAP dans les enrobés routiers ...

II – Pôle travaux

Le Syndicat Départemental de la Voirie réalise des travaux d'entretien et de construction de chaussées tout au long de l'année : travaux d'enduit coulés à froid et d'enrobés à chaud ; point à temps automatique et manuel ; enrobeur projeteur ; travaux de renforcement ou de construction de nouvelles chaussées, places publiques, parkings ainsi que tous travaux d'aménagement de voirie ; travaux de réparation, de confortement ou de construction de pont sur voirie communale ; travaux de mise en place du génie civil du très haut débit, travaux de signalisation horizontale ...



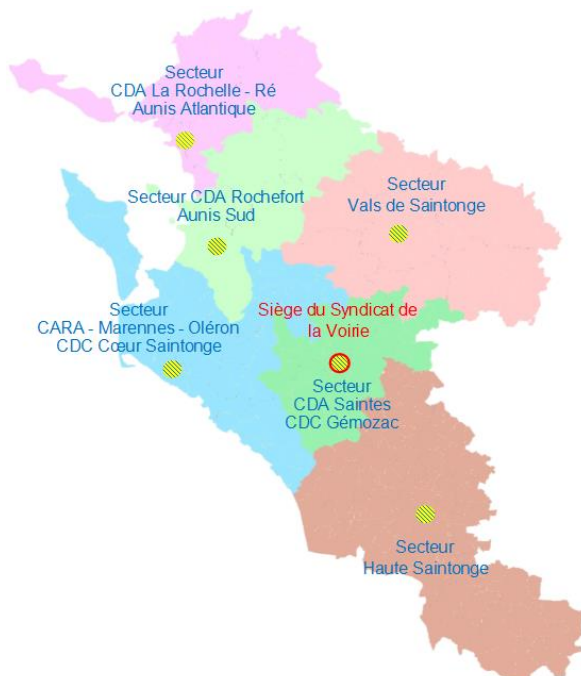
III – Pôle prestations

Le Syndicat Départemental de la Voirie met à la disposition de ses adhérents, par le biais de marchés à bons de commandes, diverses prestations et fournitures : vente de panneaux de signalisation, radars pédagogiques, abris voyageurs ... ; vente d'enrobés à froid ; vente de granulats et gravillons ; vente de produits béton, bordures, PVC, géotextile ; location de matériel de travaux publics, de camions, camions bennes et fourgons ; vente de fournitures pour mise en place du très haut débit ; vente de sel de déneigement ...

IV – Pôle administratif

Le Syndicat Départemental de la Voirie conseille et assiste les Collectivités sur les aspects financiers et juridiques liés à la voirie : négociation de taux d'emprunts concernant le financement des opérations, ingénierie financière sur opérations subventionnables, appui juridique en matière de marchés publics et de gestion du domaine public routier ...

Comment contacter le Syndicat



Siège :

ZI de l'Ormeau de pied
CS 70510 – 131, cours Genêt – 17119 SAINTES CEDEX
Tél. 05 46 92 39 11 – Fax 05 46 92 39 61
E-mail : contact@syndicat-voirie.fr
Site Internet : www.syndicat-voirie.fr

Secteur Haute Saintonge

Par intérim, Frédéric BARBOT

06 16 69 63 02 (port) / 05 46 04 65 91 (fixe)

Secteur CARA – Marennes – Oléron

CDC Cœur Saintonge

Alain BRILLANT

06 14 74 35 42 (port) / 05 46 23 81 25 (fixe)

Secteur CDA La Rochelle – Ré - Aunis Atlantique

Yannick BOURDON

06 01 32 45 96 (port)/ 05 46 56 08 89 (fixe)

Secteur Vals de Saintonge

Lucie TREVISIOL

06 15 48 29 84 (port) / 05 46 59 21 36 (fixe)

Secteur CDA Rochefort - Aunis Sud

Eric RABOUIN

06 27 56 45 26 (port) / 09 70 21 02 20 (fixe)

Secteur CDA Saintes - CDC Gémozac

Frédéric LUQUE

06 72 95 33 09 (port) / 05 46 92 36 95 (fixe)